

# LES RISQUES MAJEURS

## IFFENDIC



### ADOPTER LES BONS RÉFLEXES !

# SOMMAIRE

- **INTRODUCTION..... 4**
  - Pourquoi un DICRIM ?
  - Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
  - L'alerte
  - Les acteurs publics et les mesures en place
  
- **LES RISQUES NATURELS..... 8**
  - L'inondation
  - Les feux de forêts
  - La tempête
  - La canicule, le grand froid
  - Le séisme
  
- **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....20**
  - Le risque rupture de digue
  - L'accident de matières dangereuses
  
- **LES RISQUES SANITAIRES.....22**
  - La pandémie grippale
  
- **CONTACTS UTILES**



## L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe en appliquant les consignes de sécurité et les mesures de protection adaptées.

L'alerte peut être diffusée avant et durant le risque (risque météo, inondation...) ou seulement suite à son apparition lorsque

celui-ci ne peut être anticipé (accident de transport de matières dangereuses...).

En fonction de chaque situation, l'alerte sera transmise selon des voies adaptées : médias classiques (radio, presse, télévision), Internet, message déposé dans les boîtes aux lettres, téléphone, affiche, véhicule sonorisé ou même par une visite à domicile.



### DÉBUT D'ALERTE



5 s



5 s



1mn 41s

1mn 41s

1mn 41s

### FIN D'ALERTE



30 secondes

## LES BONS GESTES/LES BONS RÉFLEXES

### ■ SE CONFINER :

fermer portes, fenêtres et volets

### ■ ÉCOUTER LA RADIO :

France Bleu Armorique 103.1 Mhz  
ou REGARDER LA TÉLÉVISION (France 3 Région)

### ■ RESPECTER LES CONSIGNES

diffusées par les services de secours  
- n'allez pas chercher les enfants à l'école  
- ne téléphonez pas





## LA COMMUNE D'IFFENDIC

Adhérente au syndicat intercommunaux du Meu et du Garun, ... la commune réalise de nombreuses actions en fonction de ses missions, qui comprennent notamment l'information préventive auprès des habitants

Cette information peut prendre plusieurs formes (Dicrim, réunion, exercice de terrain...)

La dernière mesure récente est l'instauration d'un Plan communal de sauvegarde

Le PCS est un Plan orsec à l'échelle communale

## COMMENT FONCTIONNE LE PCS ?

Le PCS est le plan ORSEC à l'échelle de la commune. Alors que les secours (Pompiers et Samu) s'occupent de protéger, de soigner, d'évacuer vers les services de santé..., le PCS a en charge la sauvegarde. Le Poste de Commandement Communal (PCC) est la cellule de crise.

Composé d'élus, d'agents municipaux et dirigé par le Maire, il se réunit dans la mairie dès l'activation du PCS. Le PCC se coordonne avec ces services pour réaliser l'alerte et l'information de la population tout au long de l'évènement, mais aussi éventuellement l'évacuation vers les services de santé, l'accompagnement, la mise à l'abri de la population, le soutien aux personnes fragiles, l'hébergement des sinistrés, la mise en place de déviations routières.

La procédure est activée dès le déclenchement de l'alerte.

Elle ne prend véritablement fin qu'au retour à une situation normale qui peut prendre plusieurs mois.

Le PCC donne ses instructions aux six cellules de terrain (alerte-accueil, communication, évaluation, intervention sur le terrain, soutien accompagnement à la population, restauration et hébergement) Les agents de la commune apportent une aide logistique et administrative à la population, tout en assurant le maintien des services communaux essentiels (état civil...) dans le respect des règles de sécurité. Des citoyens bénévoles sont associés aux opérations, en fonction des besoins et de leur disponibilité.

## LA TEMPÊTE

Pour les risques liés aux phénomènes météorologiques, étant donné la vitesse de l'évènement et le nombre de personnes concernées, l'alerte à la population est réalisée par les médias, principalement France Bleu Armorique 103.1 FM et France 3 Ouest.

Sur la commune comme sur tout le territoire départemental, le principal risque lié à un phénomène météorologique est le risque tempête.

À l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales (durant quelques secondes).

Les conséquences d'une tempête sont bien souvent des chutes d'éléments de construction et d'installation de chantiers provisoires (grues, échafaudages), des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures, la détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication. Elle est parfois accompagnée de pluies abondantes pouvant provoquer des inondations, des coulées de boues ou des glissements de terrains.



## LES BONS GESTES/LES BONS RÉFLEXES

**FERMEZ TOUT**

**NE TOUCHEZ PAS LES FILS ÉLECTRIQUES  
TOMBÉS À TERRE**





## LE GRAND FROID



### L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Le Plan grand froid a pour but d'organiser l'ensemble des moyens nécessaires pour permettre une mise à l'abri de toutes les personnes qui le nécessitent en particulier durant les périodes où la baisse des températures aggrave leur situation de fragilité. Même si ce plan concerne en priorité les personnes sans domicile fixe, dans certaines circonstances toute personne fragile (âgée, handicapée, malade, avec enfants...), non chauffée ou mal chauffée dans son logement, entre dans le champ du plan hivernal.

Comme pour les autres plans préfectoraux, la mairie a un rôle de relais local.

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Une hypothermie (la température du corps descend en dessous de 35°) ou des engelures doivent être signalées aux secours sans tarder.

Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées ou sous traitement médicamenteux, nourrissons... Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher, à parler...)

## LES BONS GESTES/LES BONS RÉFLEXES

■ Pour les personnes sensibles ou fragilisées : restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.

■ **ÉVITEZ LES EXPOSITIONS** prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.

■ **HABILLEZ-VOUS CHAUDEMENT** avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.

De retour à l'intérieur, alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.

■ **ÉVITEZ LES EFFORTS BRUSQUES**

■ **PROTÉGEZ-VOUS DES COURANTS D'AIR** et des chocs thermiques brusques.

■ **ASSUREZ UNE BONNE VENTILATION** des habitations, même brève, au moins une fois par jour. Vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées.

■ **NE PRENEZ VOTRE VÉHICULE** qu'en cas d'obligation. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le **115**

## LES BONS GESTES/LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- **S'INFORMER** des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- **DÉBROUSSAILLER** chaque année avant le 15 avril et ensuite régulièrement pendant la saison sèche.
- **VÉRIFIER** l'état des fermetures et des toitures.
- **PRÉVOIR** des moyens de lutte (point d'eau, matériel...).
- **REPÉRER** les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.

### PENDANT



OUVRIR LE  
PORTAIL DE  
VOTRE PROPRIÉTÉ



RENTREZ DANS  
LE BÂTIMENT  
LE PLUS PROCHE



FERMER LES  
VOLETS, LES PORTES  
ET LES FENÊTRES

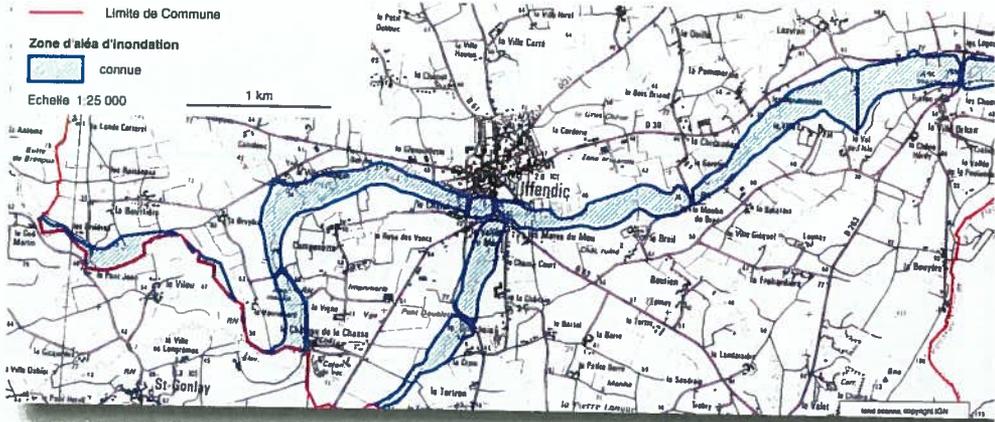
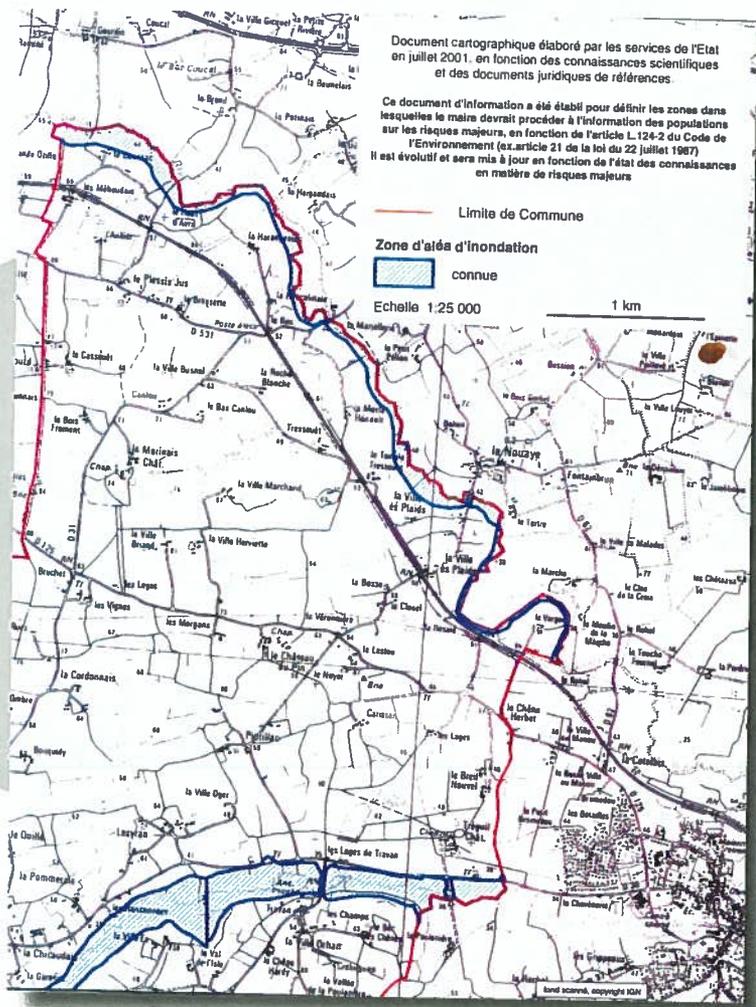


FERMER LES  
BOUTEILLES DE  
GAZ

- **ARROSER LE BÂTIMENT** tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront très utiles après).
- **BOUCHER** avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...).
- **RESPIRER** à travers un linge humide.
- **ARRÊTER LA VENTILATION.**
- **SUIVRE LES INSTRUCTIONS** des pompiers.
- Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière, ou **ARRÊTEZ-VOUS SUR LA ROUTE** dans une zone dégagée, allumez vos phares pour être facilement repéré.

### APRES

- **ÉTEINDRE LES FOYERS** résiduels



# LES BONS GESTES/LES BONS RÉFLEXES

## À L'ANNONCE DE PLUIES INTENSES

(ou de la montée des eaux)

- **FERMEZ** portes, fenêtres, aérations et veillez à l'étanchéité des parties basses pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts,
- **REHAUSSEZ** objets et mobiliers, coupez l'électricité et le gaz (notamment en partie basse de l'immeuble) pour éviter électrocution ou explosion, rangez au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...)

- **DÉPLACEZ LES VÉHICULES** susceptibles d'être inondés,

- **MONTEZ DANS LES ÉTAGES** avec eau potable, vivres, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds, vos médicaments... pour **ATTENDRE LES SECOURS** dans les meilleures conditions,

- **NE PRENEZ PAS L'ASCENSEUR** pour éviter de rester bloqué.



**FERMEZ LES PORTES  
ET  
AÉRATIONS**



**COUPEZ  
L'ÉLECTRICITÉ  
ET LE GAZ**



**MONTEZ DANS  
LES ÉTAGES**



**ÉCOUTEZ  
LA RADIO**

## PENDANT L'INONDATION

- **ÉCOUTEZ** France bleu Armorique FM 103.1 pour connaître les consignes à suivre,
- **NETENTEZ PAS** de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux, ne vous engagez pas en zone inondée, vous iriez au devant du danger,
- **ÉVACUEZ** seulement si on vous en donne l'ordre.

## APRÈS L'INONDATION

- **AÉREZ** et désinfectez les pièces, chauffez dès que possible,
- **RÉTABLISSEZ L'ÉLECTRICITÉ** mais uniquement après intervention d'un professionnel et sur une installation sèche, circulez avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...),
- **DÉCLAREZ LES DÉGÂTS** aux compagnies d'assurance et faites-les évaluer par des professionnels compétents dans les délais prévus par les contrats.

# LES BONS GESTES/LES BONS RÉFLEXES

## PENDANT

- Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment



### ■ METTEZ-VOUS À L'ABRI

près d'un mur, d'une colonne porteuse, sous l'arche d'une porte ou sous un meuble solide

### ■ ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES

• Si vous êtes en voiture : arrêtez vous si possible à distance des constructions et des fils électriques ne descendez pas avant la fin de la secousse.

• Si vous êtes à l'extérieur :

■ **ÉLOIGNEZ-VOUS** de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques)

## APRÈS



### ■ COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ N'ALLUMEZ PAS DE FLAMMES

et ne fumez pas. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes et prévenez les autorités

### ■ NETÉLÉPHONEZ PAS

sauf en cas d'urgence : laissez le réseau disponible pour les services de secours



■ **NETOUCHEZ PAS** aux câbles tombés à terre

■ **NE PÉNÉTREZ** jamais dans les maisons endommagées

■ **ÉCOUTEZ LA RADIO** (France Bleu Armorique 103.1 FM ) Attention ! D'autres secousses peuvent avoir lieu !

### ■ EVACUEZ LE PLUS RAPIDEMENT

possible les bâtiments : il peut y avoir d'autres secousses.

■ **NE PRENEZ PAS L'ASCENSEUR**

■ **ELOIGNEZ-VOUS** de tout ce qui peut s'effondrer

■ **ELOIGNEZ-VOUS** des zones côtières, même longtemps après, en raison d'éventuels raz-de-marée.

■ **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école. Les enseignants connaissent les consignes de sécurité. Ils les mettront à l'abri.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS**



# L'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

sur la commune est consécutif à un accident se produisant par voie ferrée, voies routières. Il peut donc a priori survenir en tout point de la commune, mais seuls les principaux axes de circulation et de transport ont été ici retenus. Il peut produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.

Tout établissement industriel reçoit et émet des quantités variables de produits très divers allant du produit chimique sec aux dérivés d'hydrocarbures, transports soumis à la réglementation des matières dangereuses. Le territoire de la commune d'IFFENDIC est traversé par un flux peu important de transports de matières dangereuses. Il s'agit essentiellement d'un flux de transit par la voie ferrée ou par les axes routiers RD 125, 30 et 61. Ces axes traversent des zones urbanisées.

## LES BONS GESTES/LES BONS RÉFLEXES

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

#### ■ DONNEZ L'ALERTE

(sapeurs pompiers - 18 ou 112/police ou gendarmerie - 17 en précisant le lieu et, si possible, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre.

#### ■ RESPECTEZ-VOUS AUX CONSIGNES

des secours qui demandent soit de se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) soit de quitter rapidement la zone (éloignement d'au moins 300 m).  
- si le nuage toxique vient vers vous et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent.

- bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêtez la ventilation, éloignez-vous des portes et des fenêtres, rapprochez-vous d'un point d'eau.
- ne fumez pas.
- coupez le gaz et l'électricité.
- écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles) France Bleu Armorique 103,1 FM
- ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours.
- lavez-vous en cas d'irritation et, si possible, changez-vous
- ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### DÈS LA FIN DE L'ALERTE

#### ■ AÉREZ LE LOCAL

## NUMÉROS UTILES

URGENCES.....	112
GENDARMERIE DE MONTFORT SUR MEU.....	17
POMPIERS.....	18
GDF(sécurité dépannage).....	0.810.433.035
POLICE-SECOURS.....	17
DÉPANNAGE sécurité électricité.....	0.810.333.035
SAMU.....	15

URGENCES SOCIALES.....115

MÉTÉO FRANCE : [WWW.METEO.FR](http://WWW.METEO.FR)

FRANCE BLEU ARMORIQUE 103.1 FM radio

MAIRIE IFFENDIC

PLACE DE L'ÉGLISE

TEL.02.99.09.70.16 FAX.02.99.09.77.09

[mairie@iffendic.com](mailto:mairie@iffendic.com)

Documents consultables en Mairie :

- Plan communal de sauvegarde,
- Plan local d'urbanisme,
- Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations.



### PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

3 avenue de la préfecture  
35026 RENNES cedex 9

Tél : 0.821 .80. 30. 35

Documents consultables :

Plan Canicule,

Plan Grand Froid,

Document départemental sur  
les risques majeurs,

Plan de prévention des risques  
naturels prévisibles d'inonda-  
tions.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
de l'énergie, du développement  
durable et de la mer

92055 LA DÉFENSE cedex

Tél. : 01 .40. 81. 21. 22

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

ou [www.pandemie-grippale.fr](http://www.pandemie-grippale.fr)